



**Zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables
(ZAENR)**

DOSSIER DE CONCERTATION DU PUBLIC

Du 25 mars au 03 avril 2024

En mairie aux horaires d'ouverture au public

Sur le site internet de la commune : www.vacheresse.fr



Note d'information sur les zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables (ZAENR) et la concertation publique

Le territoire français a pour objectif d'atteindre les 33% d'énergies renouvelables en 2030 dans le cadre de la consommation énergétique totale. Il s'appuie sur la loi « Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables » (loi APER n° 2023-175 du 10 mars 2023) qui accélère le développement des énergies renouvelables, afin de rattraper le retard pris par la France et faire face à la crise énergétique et au dérèglement climatique.

Dans le cadre de cette loi il est demandé aux communes d'identifier des « zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables » (ZAENR), pour chaque type d'énergies renouvelables.

Les ZAENR sont une cartographie des secteurs propices à la production de différentes filières d'énergies renouvelables définis à partir des potentiels énergétiques locaux. La délimitation des ZAENR est effectuée par les communes, après concertation des acteurs locaux et avis des services de l'Etat. Elle sera actualisée tous les 5 ans.

Les filières de production d'énergie renouvelable définies par l'Etat sont les suivantes :

- Eolien
- Solaire photovoltaïque (production d'électricité)
- Solaire thermique (production de chaleur)
- Hydroélectricité
- Géothermie
- Biogaz/Biométhane
- Bois-énergie / biomasse

La commune a défini des zones d'accélération concernant les énergies suivantes :

- Solaire photovoltaïque, solaire thermique, hydroélectricité, géothermie, biométhane, biomasse.

Pour identifier ces zones d'accélération, l'État met à la disposition des communes, des informations relatives au potentiel d'implantation des énergies renouvelables.

Ces données sont consultables librement sur le site :

[Portail cartographique des énergies renouvelables - Ma carte IGN](#)

Une ZAENR est :

- L'affichage d'une volonté politique locale. Elles correspondent à des zones identifiées comme préférentielles et prioritaires par la commune pour le développement des énergies renouvelables.
- Une contribution à l'ambition énergétique de la France.
- Une zone concertée en impliquant les acteurs locaux en leur conférant la possibilité de donner leur avis.
- Une zone dans laquelle une analyse des enjeux a déjà été initiée.
- Une zone dans laquelle le développement de projet sera facilité (procédures administratives simplifiées et accélérées, bonus tarifaire dans le cadre d'appels d'offre).

Une ZAENR n'est pas :

- Une zone « imposée » : la définition des zones d'accélération est à la main des communes.
- Une autorisation automatique des projets : les projets se situant dans les zones d'accélération devront suivre les procédures administratives et réglementaires habituelles.
- Une zone exclusive pour le développement de projets : le développement de projets reste possible en dehors des zones identifiées, ils seront soumis à un comité de projet (décret à venir).

- Une étude de faisabilité. Elle représente simplement un potentiel. Figurer dans une zone ne garantit en rien la rentabilité d'un projet.

Une consultation du public a lieu lundi 25 mars au mercredi 03 avril 2024.

Pendant cette période, le public est invité à faire part de leurs avis et propositions :

- par courriel : mairie@vacheresse.fr
- via un registre disponible en mairie aux horaires d'ouverture au public.

Le dossier consultable sur le site internet de la commune et en mairie est composé de :

- La présente note d'information sur la loi APER et sur la concertation publique
- La carte des zones d'accélération

A l'issue de cette concertation, le conseil municipal sera appelé à délibérer sur l'identification de ces zones.

Des informations complémentaires sur la planification des énergies renouvelables sont disponibles sur le site officiel du gouvernement :

[Publication de la loi relative à l'accélération des énergies renouvelables | Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](#)

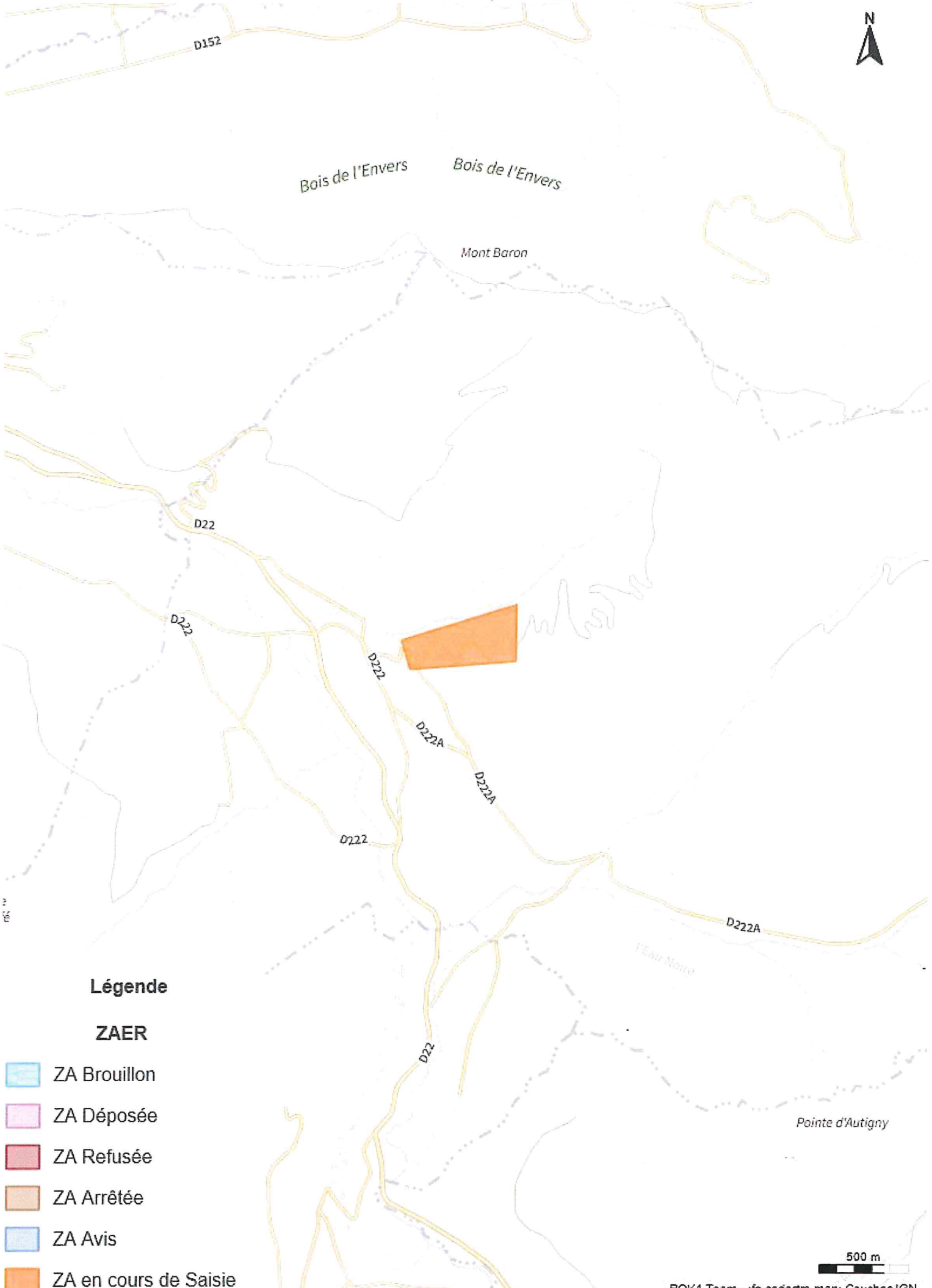
[Planification des énergies renouvelables et données | Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](#)



SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

Zones d'accélération

- Leschaux
- Chef-lieu
- Le Perron
- Villard-Audevex
- Les Combes
- Le Fontany
- Taverole



Légende

ZAER

-  ZA Brouillon
-  ZA Déposée
-  ZA Refusée
-  ZA Arrêtée
-  ZA Avis
-  ZA en cours de Saisie

500 m



CHEF-LIEU - Solaire photovoltaïque



Bois de l'Envers

Bois de l'Envers

Mont Baron

D32

D22

D22

D22

D22A

D22A

D22

D222A

L'Éau Noire

Pointe de Tréchauffé

Pointe d'A

Légende

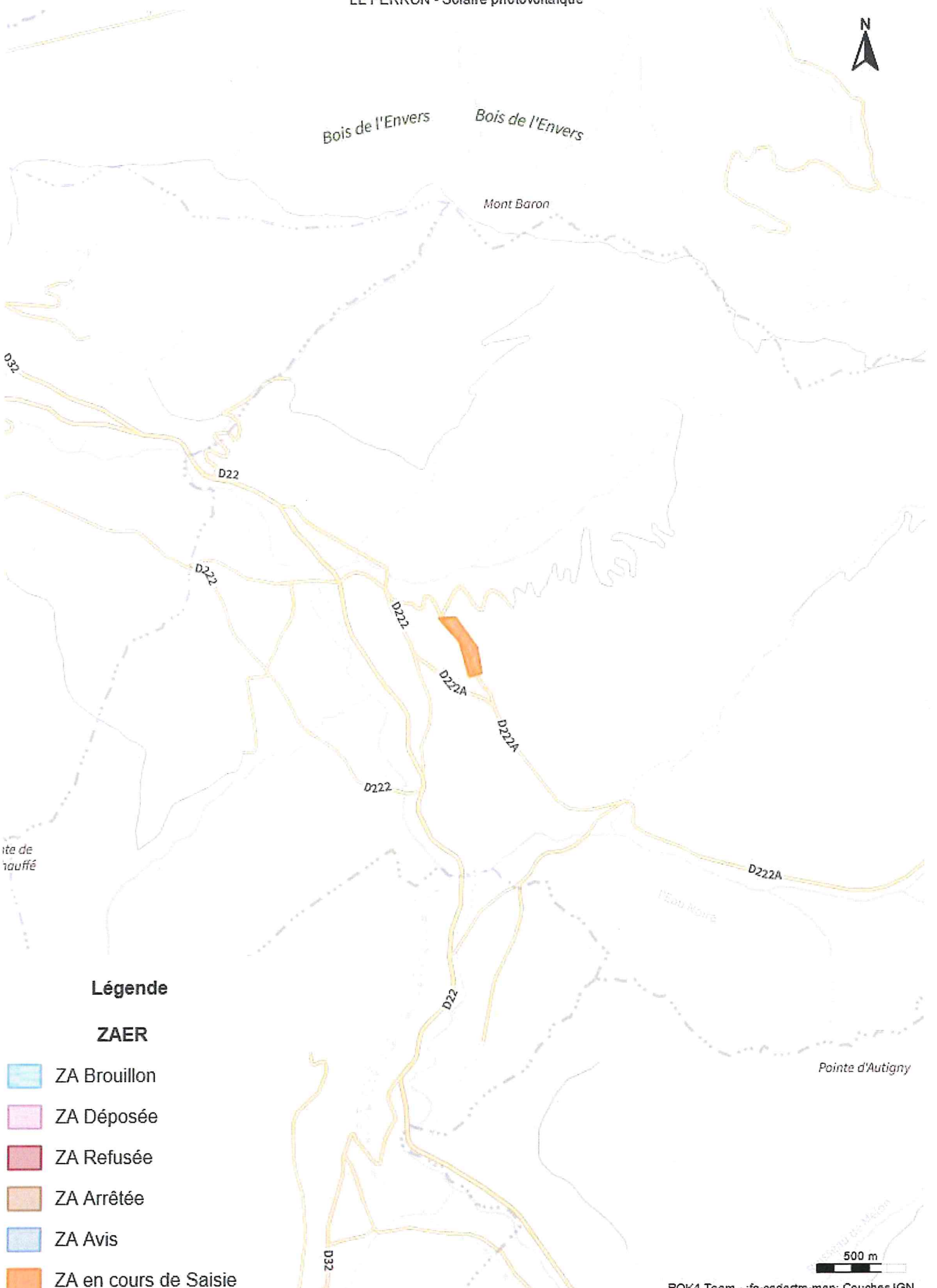
ZAER

-  ZA Brouillon
-  ZA Déposée
-  ZA Refusée
-  ZA Arrêtée
-  ZA Avis
-  ZA en cours de Saisie

500 m



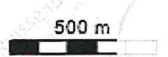
LE PERRON - Solaire photovoltaïque

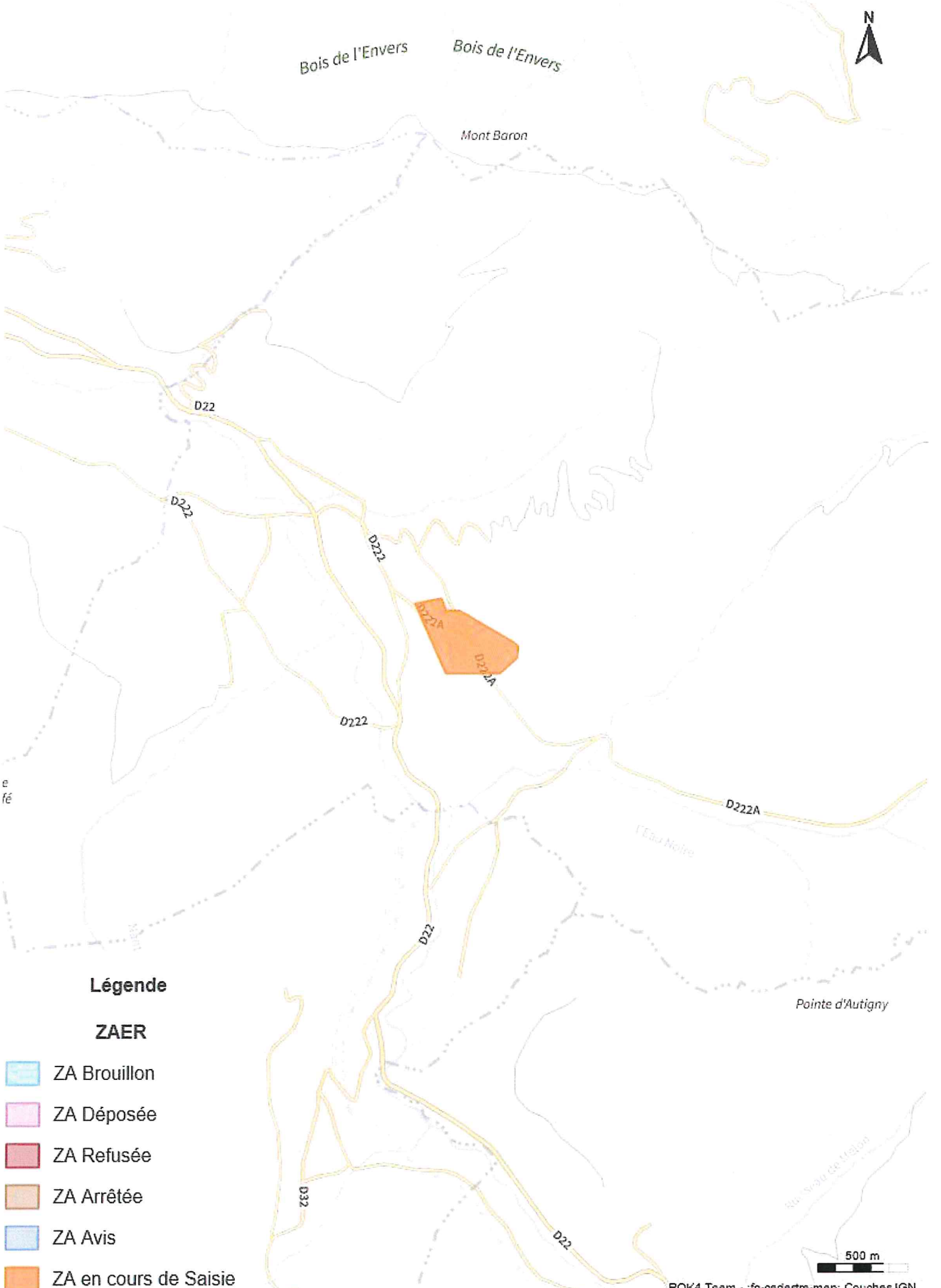


Légende

ZAER

-  ZA Brouillon
-  ZA Déposée
-  ZA Refusée
-  ZA Arrêtée
-  ZA Avis
-  ZA en cours de Saisie





Légende

ZAER

-  ZA Brouillon
-  ZA Déposée
-  ZA Refusée
-  ZA Arrêtée
-  ZA Avis
-  ZA en cours de Saisie

LES COMBES - Solaire photovoltaïque

Bois de l'Envers

Bois de l'Envers

Mont Baron



D32

D22

D22

D222

D222A

D222A

D222

D222A

Pointe de Tréchauffé

L'Évo Noire

Pointe d'Al

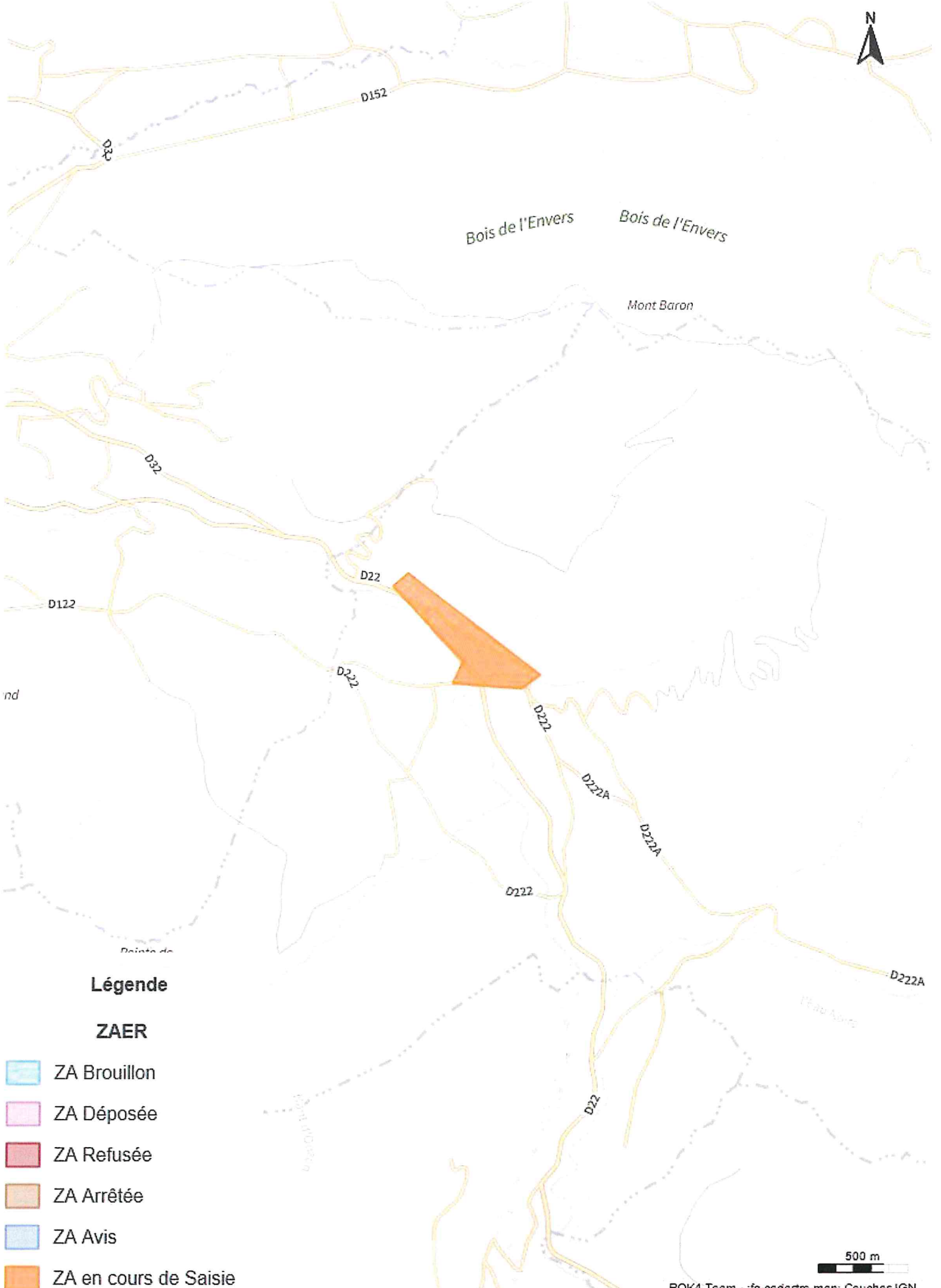
Légende

ZAER

-  ZA Brouillon
-  ZA Déposée
-  ZA Refusée
-  ZA Arrêtée
-  ZA Avis
-  ZA en cours de Saisie

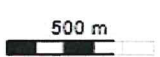
500 m

LE FONTANY - Solaire photovoltaïque

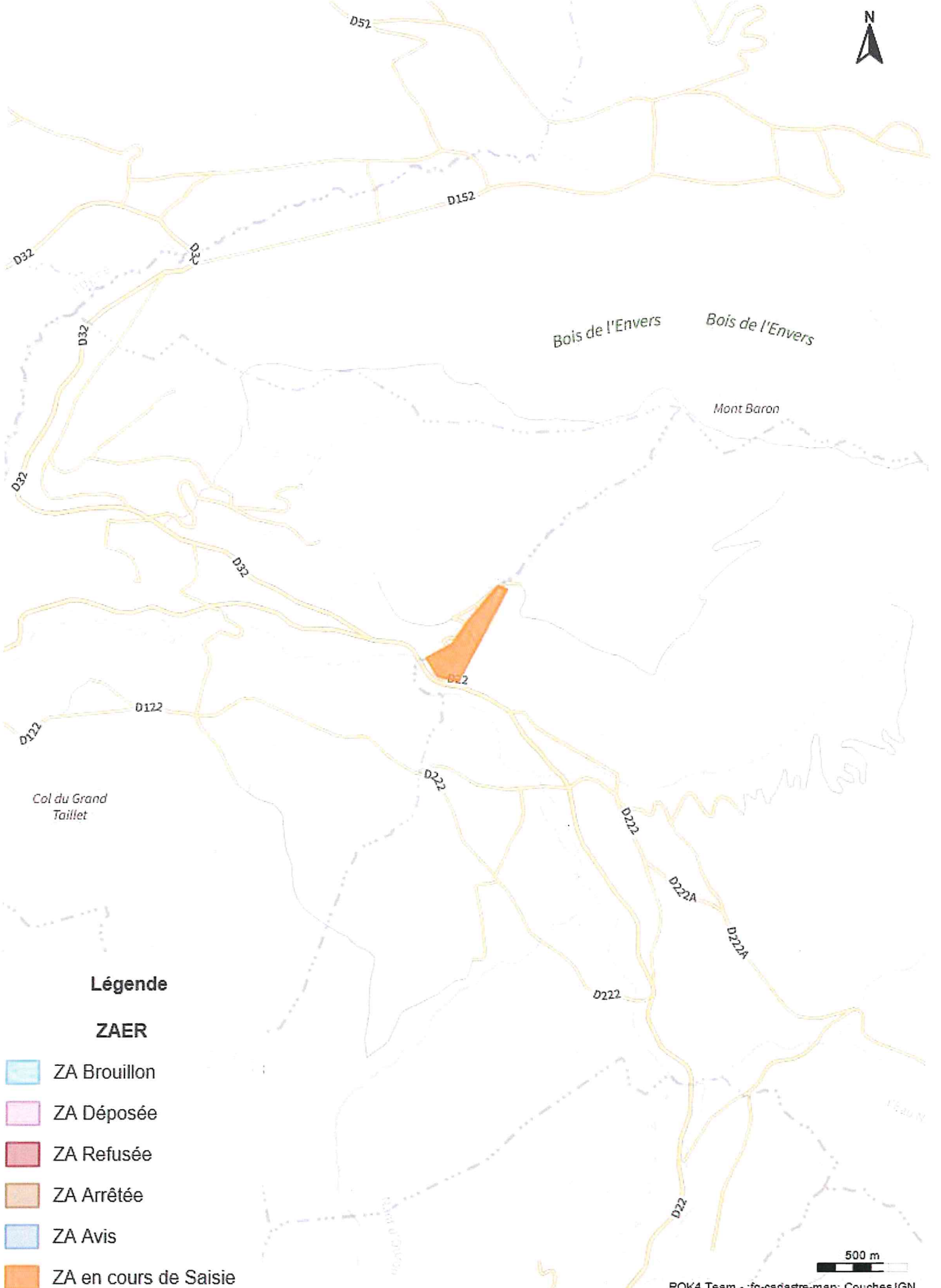


nd

- Légende**
- ZAER**
-  ZA Brouillon
 -  ZA Déposée
 -  ZA Refusée
 -  ZA Arrêtée
 -  ZA Avis
 -  ZA en cours de Saisie



TAVEROLE - Solaire photovoltaïque



Légende

ZAER

-  ZA Brouillon
-  ZA Déposée
-  ZA Refusée
-  ZA Arrêtée
-  ZA Avis
-  ZA en cours de Saisie

500 m



SOLAIRE THERMIQUE

Zones d'accélération

- Leschaux
- Chef-lieu
- Le Perron
- Le Villard
- Les Combes
- Le Fontany
- Taverole

LESCHAUX - Solaire thermique



D152

Bois de l'Envers

Bois de l'Envers

Mont Baron

D22

D22

D22

D22A

D22A

D22

D222A

L'Esu Noire

Pointe d'Autigny

Légende

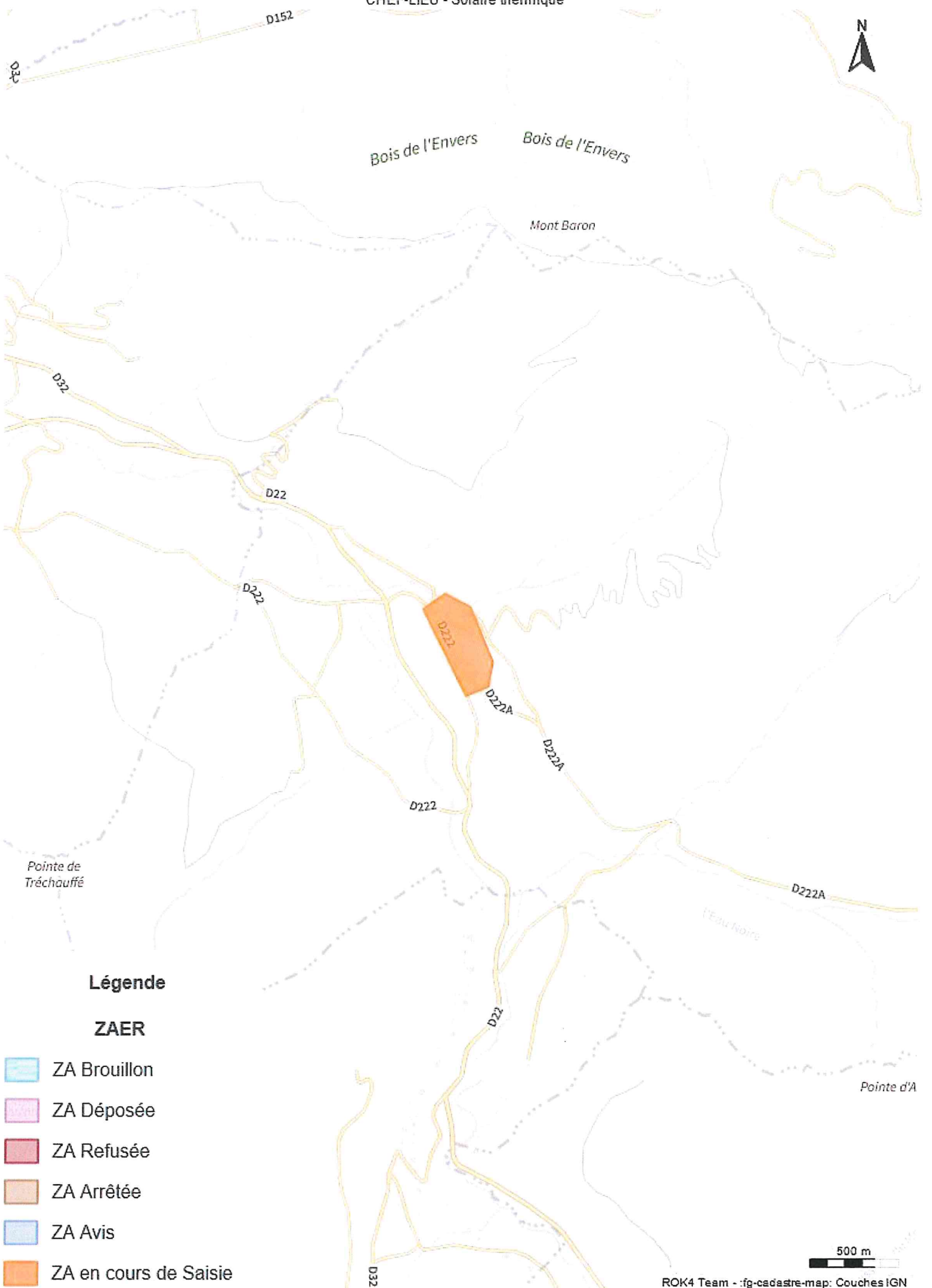
ZAER

-  ZA Brouillon
-  ZA Déposée
-  ZA Refusée
-  ZA Arrêtée
-  ZA Avis
-  ZA en cours de Saisie

500 m



CHEF-LIEU - Solaire thermique



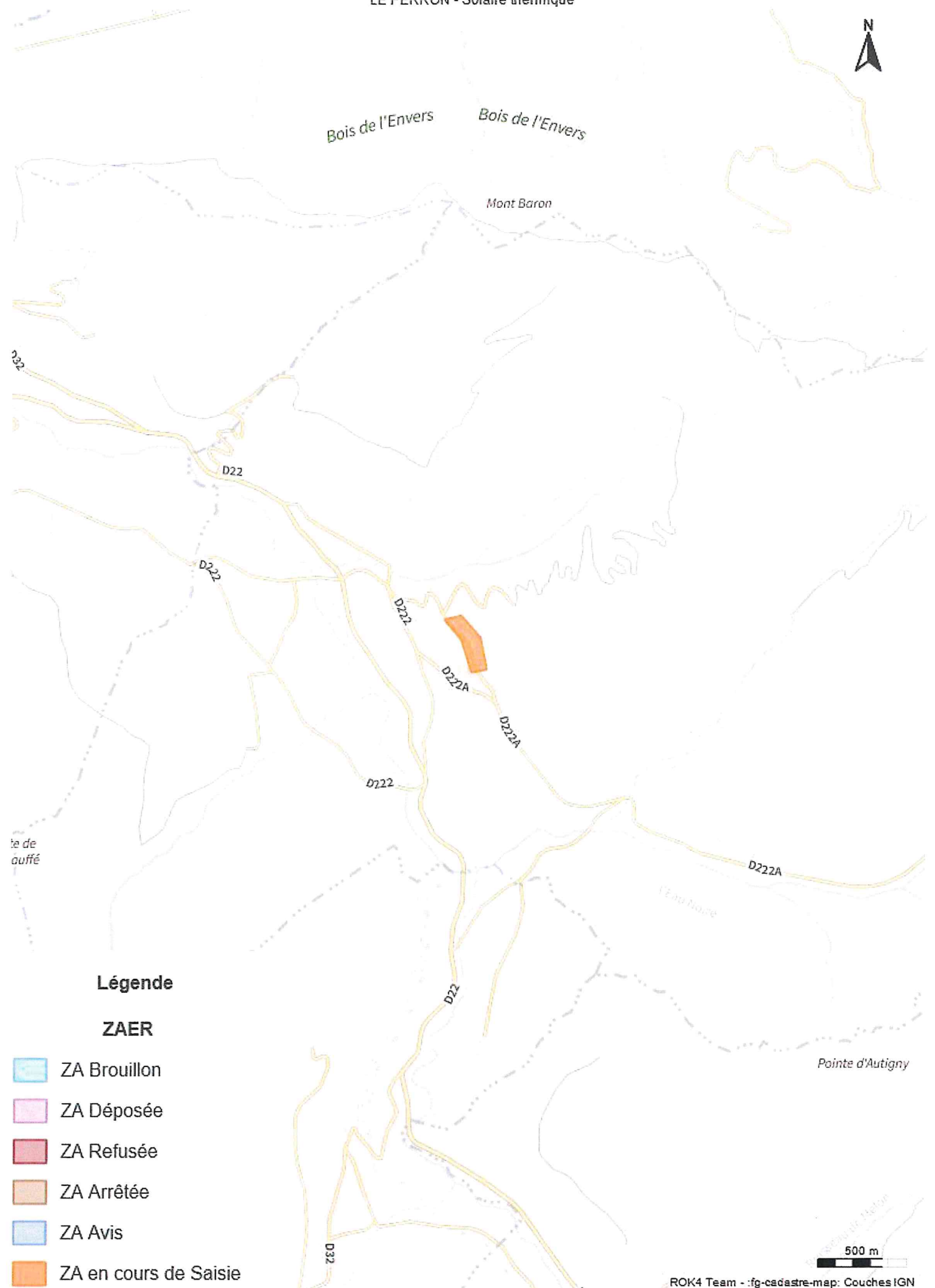
Légende

ZAER

-  ZA Brouillon
-  ZA Déposée
-  ZA Refusée
-  ZA Arrêtée
-  ZA Avis
-  ZA en cours de Saisie

500 m

LE PERRON - Solaire thermique



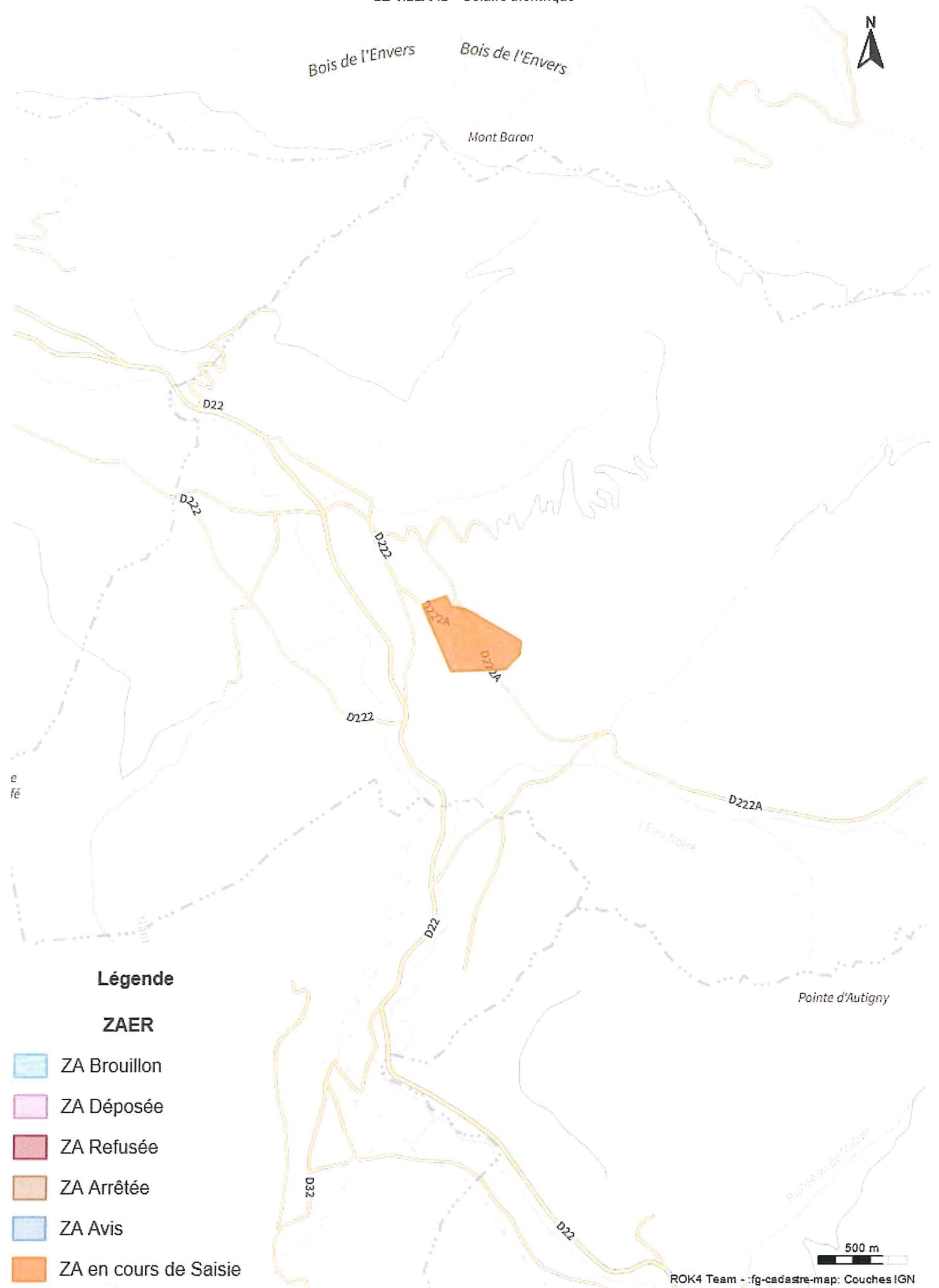
Légende

ZAER

-  ZA Brouillon
-  ZA Déposée
-  ZA Refusée
-  ZA Arrêtée
-  ZA Avis
-  ZA en cours de Saisie

500 m

LE VILLARD - Solaire thermique



Légende

ZAER

- ZA Brouillon
- ZA Déposée
- ZA Refusée
- ZA Arrêtée
- ZA Avis
- ZA en cours de Saisie

LES COMBES - Solaire thermique

Bois de l'Envers

Bois de l'Envers

Mont Baron



D32

D22

D22

D222

D222F

D222A

D222

D222A

L'Écu Noire

Pointe de Tréchauffé

Pointe d'Al

Pointe d'Al

Légende

ZAER

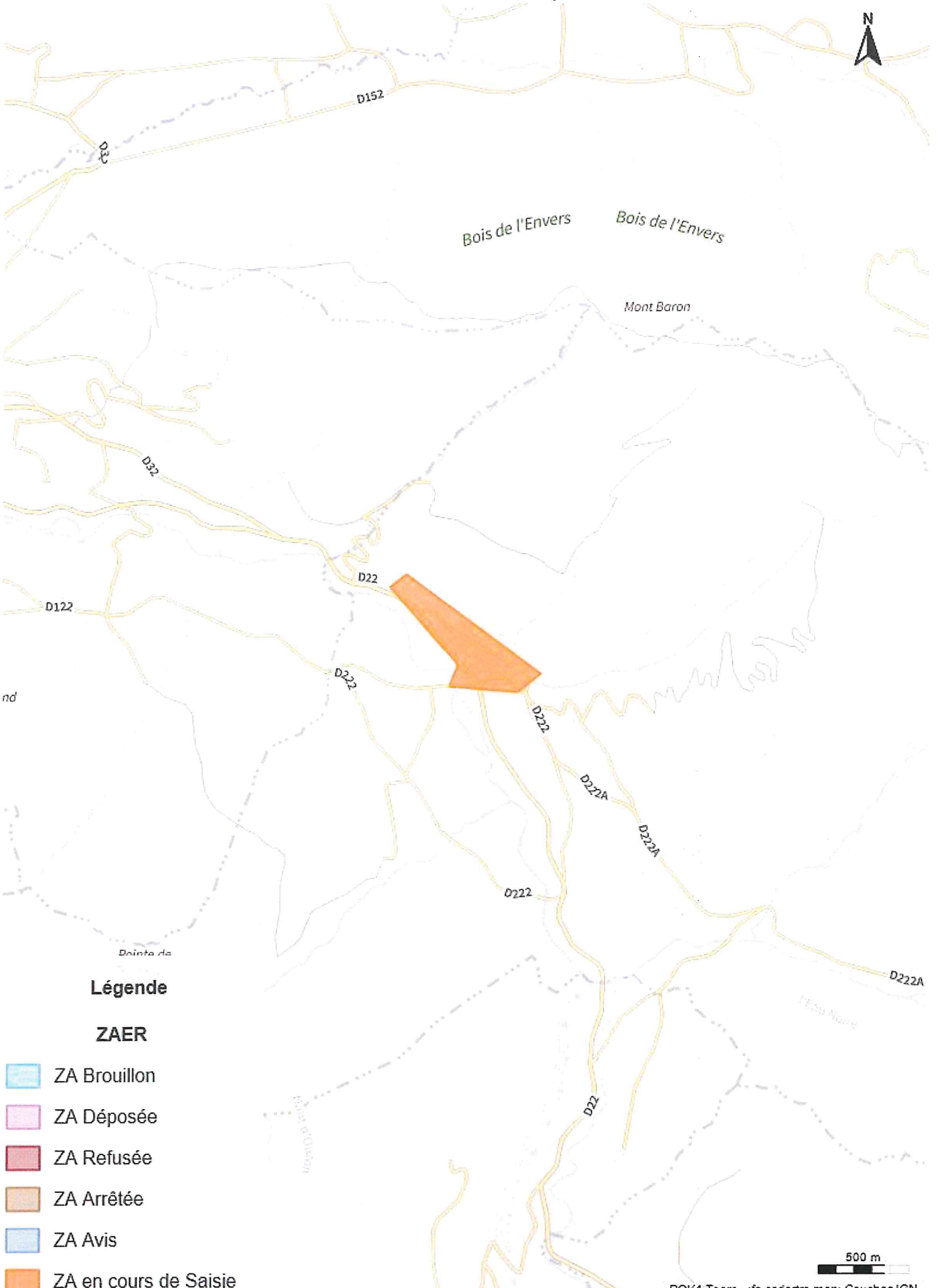
-  ZA Brouillon
-  ZA Déposée
-  ZA Refusée
-  ZA Arrêtée
-  ZA Avis
-  ZA en cours de Saisie

D32

D22

D32

500 m



nd

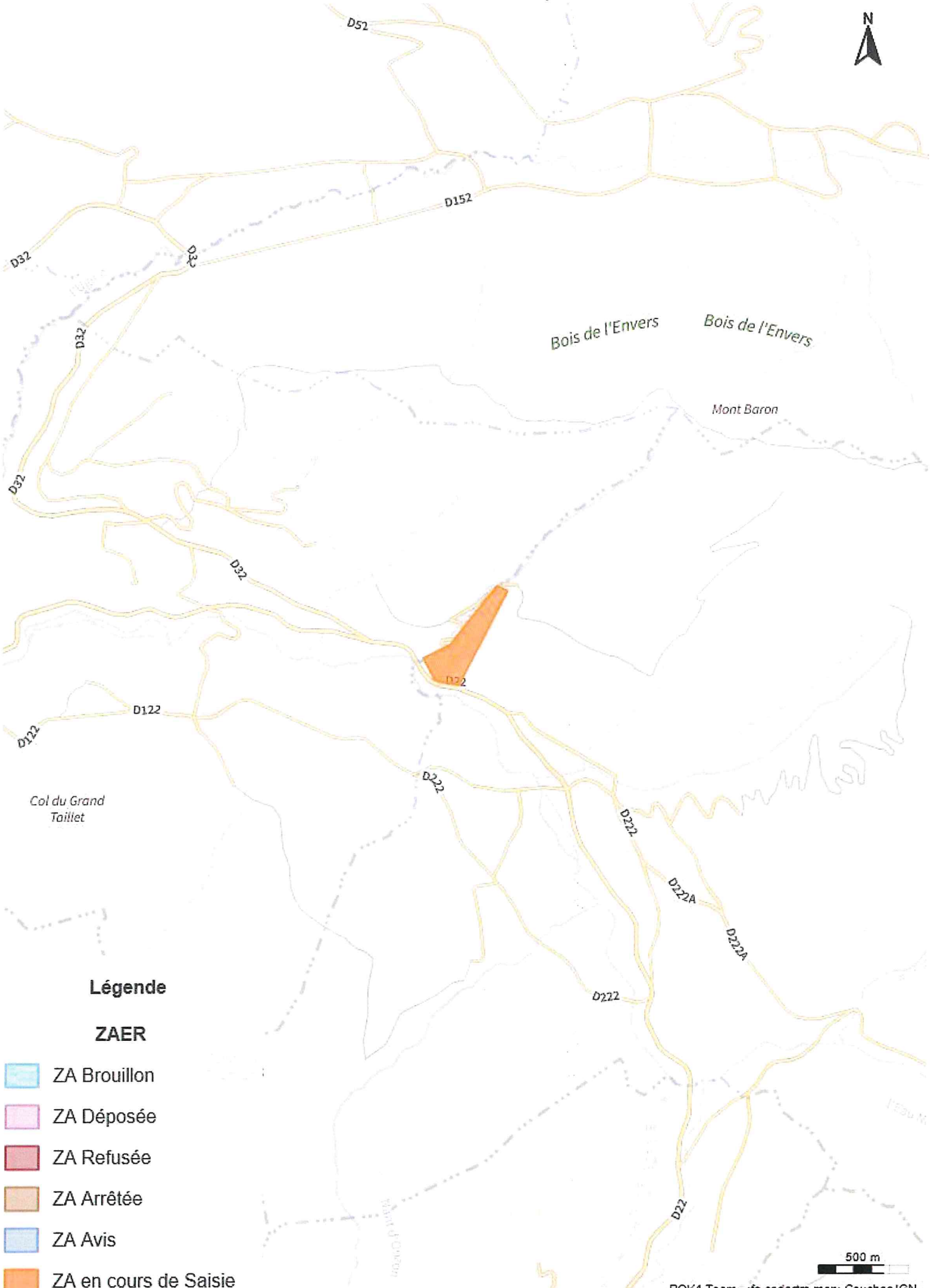
Légende

ZAER

-  ZA Brouillon
-  ZA Déposée
-  ZA Refusée
-  ZA Arrêtée
-  ZA Avis
-  ZA en cours de Saisie

500 m

TAVEROLE - Solaire thermique



Légende

ZAER

-  ZA Brouillon
-  ZA Déposée
-  ZA Refusée
-  ZA Arrêtée
-  ZA Avis
-  ZA en cours de Saisie

500 m



HYDROÉLECTRICITÉ

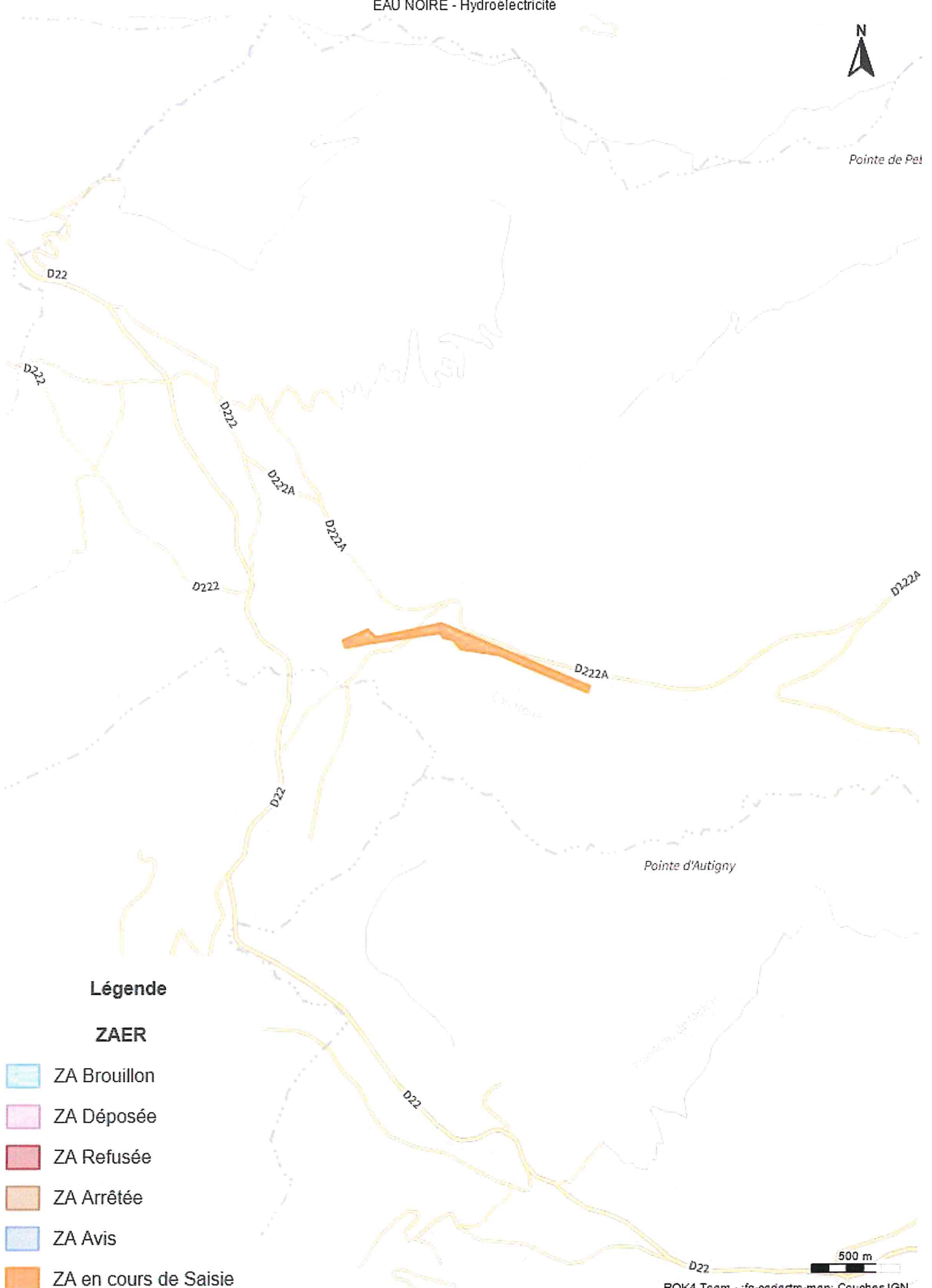
Zone d'accélération

- Eau noire

EAU NOIRE - Hydroélectricité



Pointe de Pet



Légende

ZAER

-  ZA Brouillon
-  ZA Déposée
-  ZA Refusée
-  ZA Arrêtée
-  ZA Avis
-  ZA en cours de Saisie

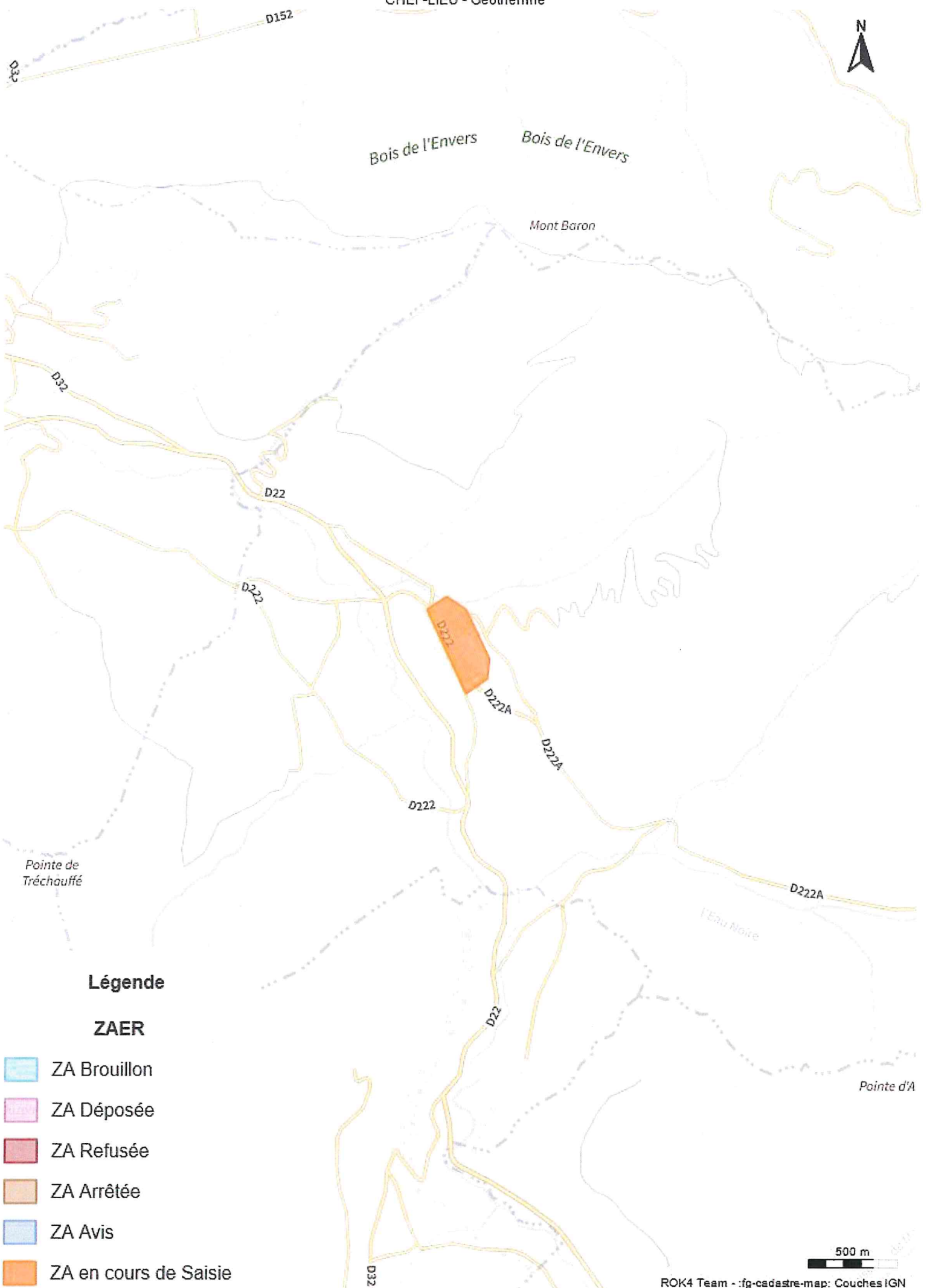
500 m



GÉOTHERMIE

Zone d'accélération

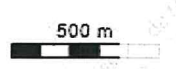
— Chef-lieu



Légende

ZAER

-  ZA Brouillon
-  ZA Déposée
-  ZA Refusée
-  ZA Arrêtée
-  ZA Avis
-  ZA en cours de Saisie

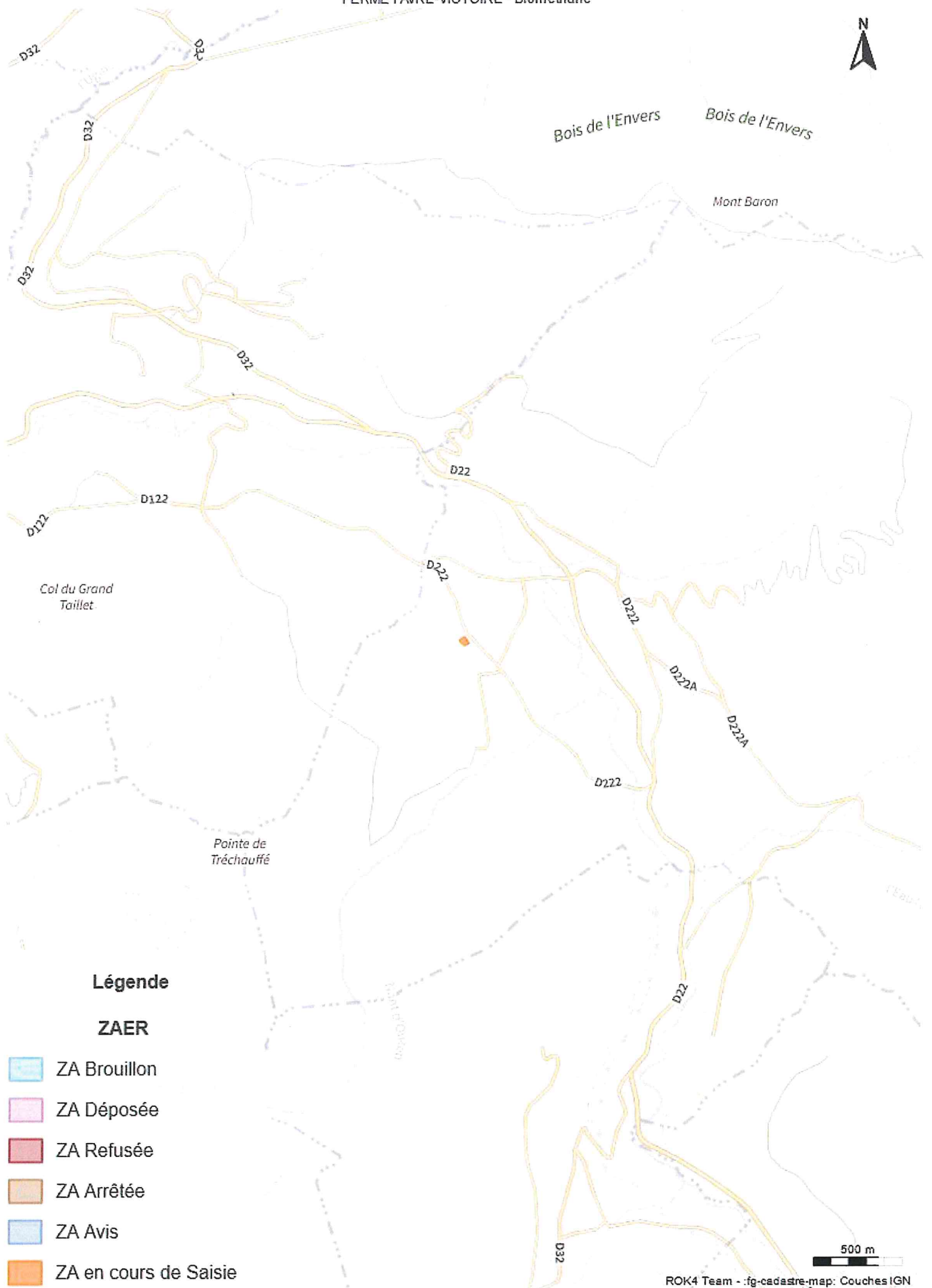




BIOMÉTHANE

Zones d'accélération

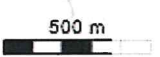
- Ferme FAVRE-VICTOIRE
- Ferme LE PLAGNON



Légende

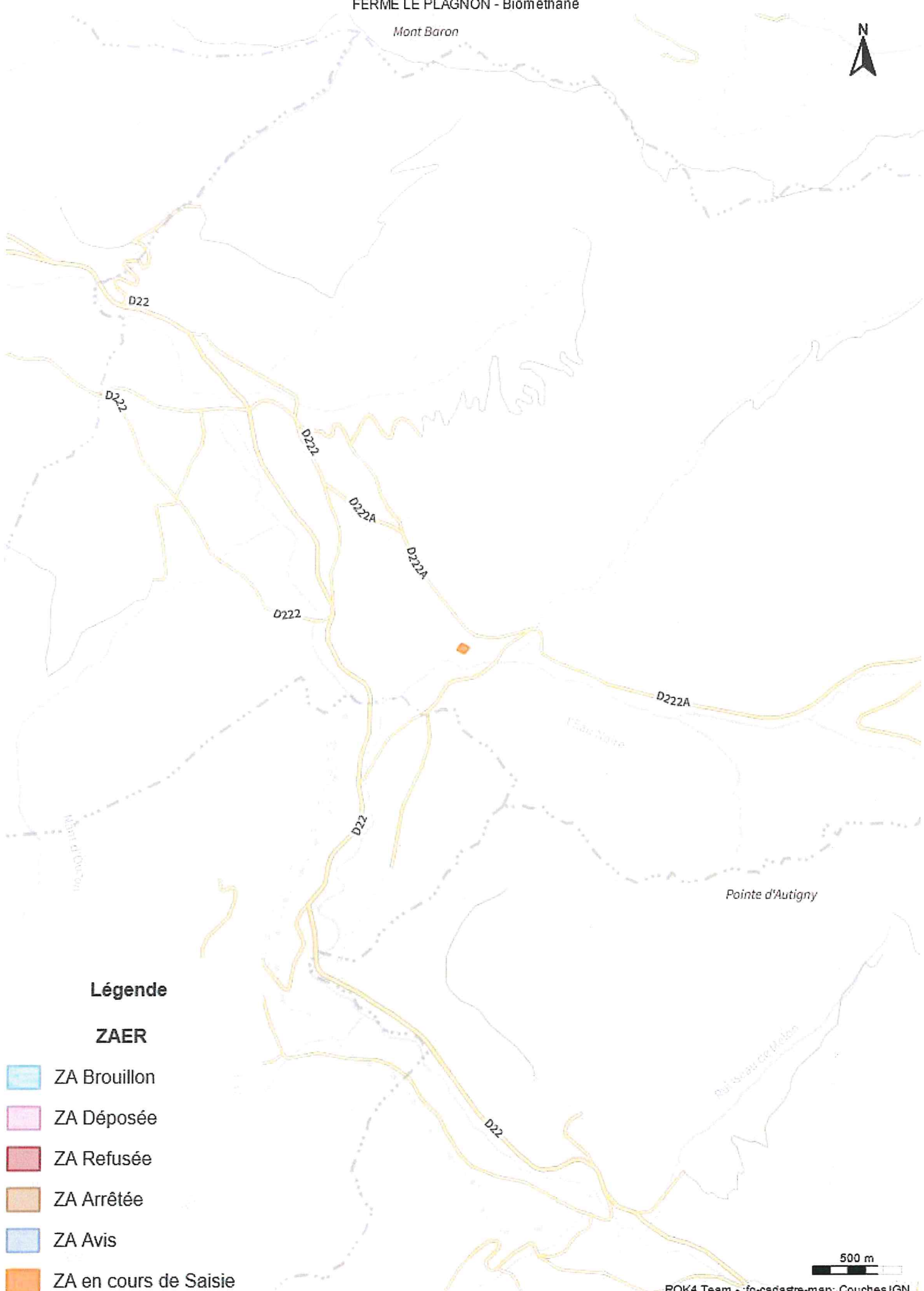
ZAER

-  ZA Brouillon
-  ZA Déposée
-  ZA Refusée
-  ZA Arrêtée
-  ZA Avis
-  ZA en cours de Saisie



FERME LE PLAGNON - Biométhane

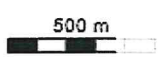
Mont Baron



Légende

ZAER

-  ZA Brouillon
-  ZA Déposée
-  ZA Refusée
-  ZA Arrêtée
-  ZA Avis
-  ZA en cours de Saisie

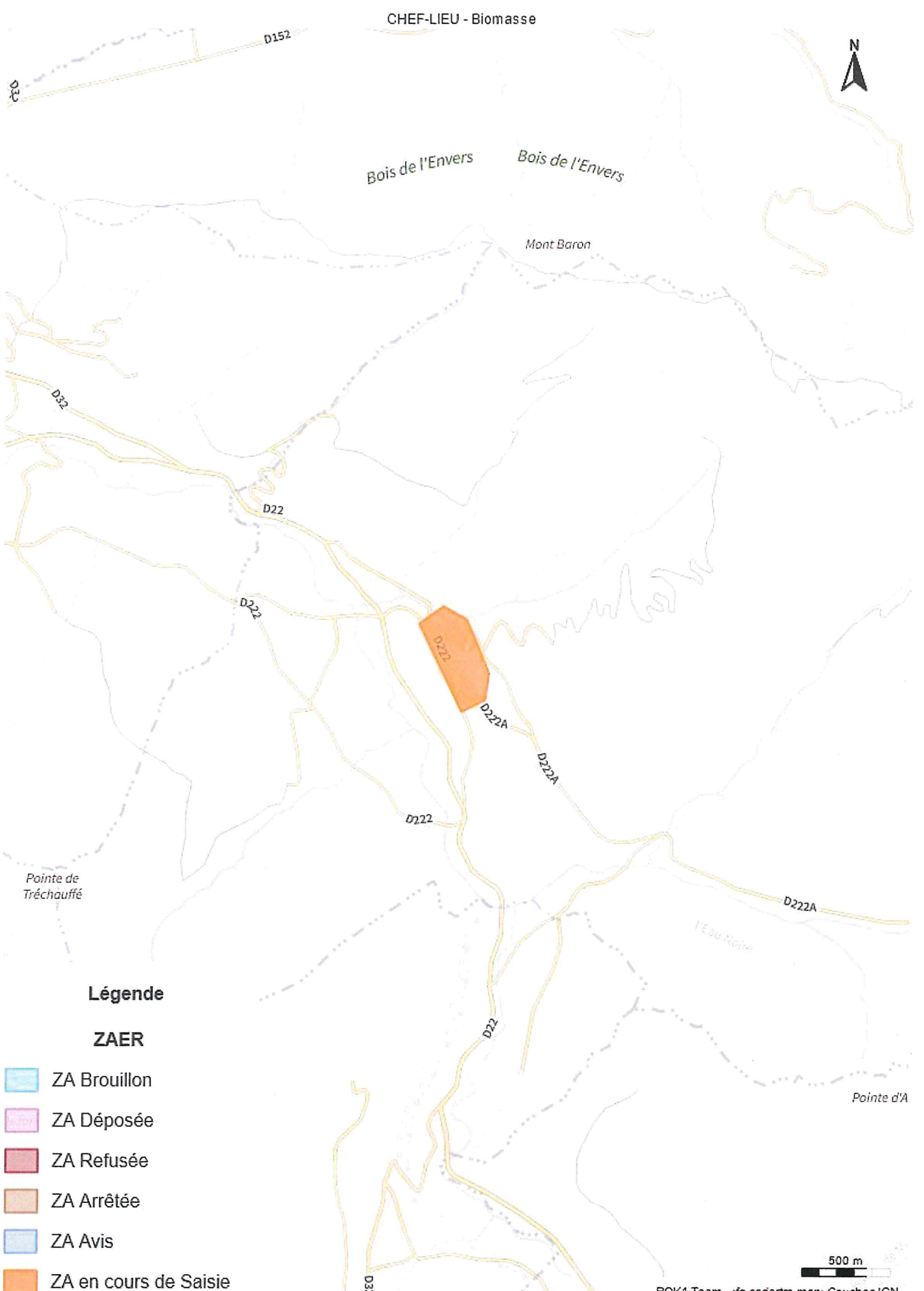




BIOMASSE

Zone d'accélération

— Chef-lieu



CHEF-LIEU - Biomasse



Bois de l'Envers

Bois de l'Envers

Mont Baron

Pointe de Tréchauffé

Pointe d'A

Légende

ZAER

-  ZA Brouillon
-  ZA Déposée
-  ZA Refusée
-  ZA Arrêtée
-  ZA Avis
-  ZA en cours de Saisie

